

## CONSEIL MUNICIPAL CORNEBARRIEU

---

---

<p><b>COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 20 MAI 2021</b></p>
---

L'an deux mille vingt et un et vingt du mois de mai, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal.

Etaient présents :

M. TOPPAN, M. ARONSSOHN, Mme BARACASSA, M. BONNET, M. BOSELLI, M. BOYER, Mme BRABANT, Mme CADILLON-SICRE, Mme COUSIN, M. DUBIN, M. DURAND, M. DURQUETY, Mme FABRE, M. GALINDO, Mme HAFFNER-ANDREU, M. HARDEMAN, Mme HUTS, Mme MASCARELL, M. SANS, Mme TALBOT, Mme VIDALINC

Procurations :

Mme BOISSON donne pouvoir à Mme HUTS  
M. DISLAIRE donne pouvoir à M. BONNET  
Mme GILSON donne pouvoir à Mme HAFFNER-ANDREU  
Mme GROSS donne pouvoir à M. DURQUETY  
M. SANSONETTO donne pouvoir à M. BOSELLI

Absent(s) :

M. BENAOUER, Mme COLLIER, M. HUGUES

L'assemblée étant en nombre pour délibérer, le Président déclare la séance ouverte et invite le Conseil à nommer celui de ses membres qui doit remplir les fonctions de Secrétaire pendant la session.

Mme COUSIN, désignée Secrétaire, prend place au Bureau.



La séance est ouverte à 18 heures.

## ORDRE DU JOUR



Le procès-verbal sommaire de la séance du Conseil Municipal en date du 18 mars 2021, soumis à l'assemblée, est adopté à l'unanimité.



N°	TITRE DE LA QUESTION
1	<p><b>MARCHES PUBLICS</b></p> <p><b>Délibération n°2021-05-31 : Fourniture d'électricité - Convention de groupement de commande avec Toulouse Métropole</b></p> <p>La Commune souhaite adhérer au groupement de commande proposé par Toulouse Métropole pour la fourniture d'électricité.</p> <p>Le Conseil Municipal est saisi pour approuver la convention d'adhésion au groupement de commande.</p> <p><u>Rapporteur</u> : M. Alain TOPPAN</p> <p style="text-align: right;"><b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b></p>
2	<p><b>MARCHES PUBLICS</b></p> <p><b>Délibération n°2021-05-32 : Fourniture de gaz - Convention de groupement de commande avec Toulouse Métropole</b></p> <p>La Commune souhaite adhérer au groupement de commande proposé par Toulouse Métropole pour la fourniture de gaz.</p> <p>Le Conseil Municipal est saisi pour approuver la convention d'adhésion au groupement de commande</p> <p><u>Rapporteur</u> : M. Alain TOPPAN</p> <p style="text-align: right;"><b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b></p>
3	<p><b>MARCHES PUBLICS</b></p> <p><b>Délibération n°2021-05-33 : Fournitures de bureau - Convention de groupement de commande avec Toulouse Métropole</b></p> <p>La Commune souhaite adhérer au groupement de commande proposé par Toulouse Métropole pour les fournitures de bureau.</p> <p>Le Conseil Municipal est saisi pour approuver la convention d'adhésion au groupement de commande.</p> <p><u>Rapporteur</u> : M. Alain TOPPAN</p> <p style="text-align: right;"><b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b></p>

4	<p><b>MARCHES PUBLICS</b></p> <p><b>Délibération n°2021-05-34 : Fournitures de vêtements de travail - Convention de groupement de commande avec Toulouse Métropole</b></p> <p>La Commune souhaite adhérer au groupement de commande proposé par Toulouse Métropole pour la fourniture des vêtements de travail.</p> <p>Le Conseil Municipal est saisi pour approuver la convention d'adhésion au groupement de commande.</p> <p><u>Rapporteur</u> : M. Alain TOPPAN</p> <p style="text-align: right;"><b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b></p>
5	<p><b>MARCHES PUBLICS</b></p> <p><b>Délibération n°2021-05-35 : Acquisition de postes et matériels informatiques - Convention de groupement de commande avec Toulouse Métropole</b></p> <p>La Commune souhaite adhérer au groupement de commande proposé par Toulouse Métropole pour les acquisitions de postes et matériels informatiques.</p> <p>Le Conseil Municipal est saisi pour approuver la convention d'adhésion au groupement de commande.</p> <p><u>Rapporteur</u> : M. Alain TOPPAN</p> <p style="text-align: right;"><b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b></p>
<i>Arrivée de Madame GILSON</i>	
6	<p><b>MARCHES PUBLICS</b></p> <p><b>Délibération n°2021-05-36 : Acquisition, travaux et maintenance de la vidéo -protection urbaine - Convention de groupement de commande</b></p> <p>La Commune souhaite adhérer au groupement de commande envisagé par plusieurs communes pour l'acquisition, travaux et maintenance de la vidéo-protection urbaine.</p> <p>Le Conseil Municipal est saisi pour approuver la convention d'adhésion au groupement de commande correspondant.</p> <p><u>Rapporteur</u> : M. Alain TOPPAN</p> <p style="text-align: right;"><b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b></p>
7	<p><b>FINANCES</b></p> <p><b>Délibération n°2021-05-37 : Taxe locale sur la publicité extérieure - Actualisation des tarifs pour 2022</b></p> <p>L'article L.2333-9 du CGCT fixe les tarifs maximaux de taxe locale de publicité extérieure (TLPE), qui sont relevés chaque année, dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année.</p> <p>Le Conseil Municipal est saisi pour fixer les tarifs maximaux de base applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.</p> <p><u>Rapporteur</u> : M. Alain TOPPAN</p> <p style="text-align: right;"><b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b></p>

## Arrivée de Madame COLLIER

8	<p><b>FINANCES</b></p> <p><b>Délibération n°2021-05-38 : Subventions aux associations – 1<sup>ère</sup> part 2021</b></p> <p>Par délibérations successives ont été fixés les critères d'attribution et de répartition des subventions de fonctionnement aux associations qui sont destinées à favoriser le développement de la vie associative sur la commune.</p> <p>Le Conseil Municipal est saisi pour attribuer la première part de subvention 2021 aux associations, à hauteur de 60% du montant définitif attribué l'année précédente.</p> <p><u>Rapporteur</u> : M. ALAIN TOPPAN</p> <p style="text-align: right;"><b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b></p>
9	<p><b>RESSOURCES HUMAINES</b></p> <p><b>Délibération n°2021-05-39 : Création de postes – Catégorie C</b></p> <p>Il est nécessaire de recruter un agent de gestion administrative pour le service « population état civil » suite au départ en retraite d'un agent, et de prendre en compte le reclassement d'un agent, qui doit être positionné sur le cadre d'emploi correspondant à ses fonctions.</p> <p>Le Conseil Municipal est saisi pour créer les postes nécessaires au tableau des emplois.</p> <p><u>RAPPORTEUR</u> : M. ALAIN TOPPAN</p> <p style="text-align: right;"><b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b></p>
10	<p><b>RESSOURCES HUMAINES</b></p> <p><b>Délibération n°2021-05-40 : Création de postes – Catégorie B</b></p> <p>Il est nécessaire de recruter un responsable du service de Police Municipale, suite au départ d'un agent par voie de mutation.</p> <p>Le Conseil Municipal est saisi pour créer le poste nécessaire au tableau des emplois.</p> <p><u>Rapporteur</u> : M. Alain TOPPAN</p> <p style="text-align: right;"><b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b></p>
11	<p><b>RESSOURCES HUMAINES</b></p> <p><b>Délibération n°2021-05-41 : Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à des accroissements temporaires et saisonniers d'activité</b></p> <p>Il convient de prévoir la possibilité de recourir à des renforts pour les services afin d'assurer le bon fonctionnement de ceux-ci et la continuité du service public des pôles « politiques sociales et éducatives », « technique » et « administratif ».</p> <p>Le Conseil Municipal est saisi pour créer les postes nécessaires au tableau des emplois.</p> <p><u>Rapporteur</u> : M. Alain TOPPAN</p> <p style="text-align: right;"><b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b></p>

	<p>extérieure, avec réciprocité de la part de Cornebarrieu.</p> <p><u>Rapporteur</u> : Mme Catherine HUTS</p> <p style="text-align: right;"><b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b></p>
16	<p><b>ENFANCE-JEUNESSE-EDUCATION</b></p> <p><b>Délibération n°2021-05-46 : Convention de partenariat avec le comité social et économique « Airbus Opérations Toulouse »</b></p> <p>En 2020, la Commune a approuvé le renouvellement d'une convention annuelle de partenariat avec le Comité d'établissement « Airbus Opérations Toulouse » par laquelle la commune peut recevoir une subvention calculée pour chaque enfant fréquentant le centre de loisirs, en contrepartie de réductions appliquées sur les factures des familles concernées.</p> <p>Le Conseil Municipal est saisi pour autoriser la signature de « Convention de partenariat- Centre de loisirs Sans Hébergement », avec le Comité Social et Economique « Airbus Opérations Toulouse », pour l'année 2021.</p> <p><u>Rapporteur</u> : Mme Catherine HUTS</p> <p style="text-align: right;"><b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b></p>
17	<p><b>ENFANCE-JEUNESSE-EDUCATION</b></p> <p><b>Délibération n°2021-05-47 : Convention de mise à disposition à titre gratuit de locaux au bénéfice de l'association « Les outsiders »</b></p> <p>La Commune développe un partenariat depuis plusieurs années avec l'association Les Outsiders, qui lutte contre le harcèlement et fait la promotion de la diversité et de l'Égalité en milieu scolaire, à travers des interventions d'éducation, la mise en place de dispositifs d'aide et d'accompagnement des victimes et l'organisation d'événements culturels, pédagogiques et sportifs.</p> <p>Le Conseil Municipal est saisi pour autoriser la signature d'une convention permettant à l'association de disposer à titre gratuit des locaux de l'espace jeunes situés rue du Pont Vieux, afin de faciliter la mise en place de leurs actions.</p> <p><u>Rapporteur</u> : Mme Catherine HUTS</p> <p style="text-align: right;"><b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b></p>
18	<p><b>ENFANCE-JEUNESSE-EDUCATION</b></p> <p><b>Délibération n°2021-05-48 : Convention de « Mise à disposition à titre gratuit de locaux au bénéfice de la Mission locale Toulouse – Avenant n°1 »</b></p> <p>Depuis janvier 2020, La Commune met à disposition de la Mission locale Toulouse, les locaux de l'espace jeunesse pour une permanence d'accueil hebdomadaire, afin de permettre l'accompagnement global des 16/25 ans de la commune de Cornebarrieu, de répondre à des problématiques spécifiques de ce public et d'apporter un accompagnement adapté.</p> <p>Le Conseil Municipal est saisi pour autoriser la signature de l'avenant n° 1 à la « convention de mise à disposition à titre gratuit de locaux au bénéfice de la Mission locale », afin de permettre à la Mission Locale Toulouse d'effectuer une permanence supplémentaire chaque semaine</p> <p><u>Rapporteur</u> : Mme Catherine HUTS</p> <p style="text-align: right;"><b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b></p>

12	<p><b>RESSOURCES HUMAINES</b></p> <p><b>Délibération n°2021-05-42 : Création de postes de saisonniers pour la période estivale</b></p> <p>Il convient de pouvoir faire appel à des emplois saisonniers pour faire face à un surcroît de travail pendant la période des congés d'été du personnel titulaire, qui seront répartis sur les mois de juillet à août en fonction des besoins.</p> <p>Le Conseil Municipal est saisi pour créer les postes nécessaires.</p> <p><u>Rapporteur</u> : M. Alain TOPPAN</p> <p style="text-align: right;"><b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b></p>
13	<p><b>RESSOURCES HUMAINES</b></p> <p><b>Délibération n°2021-05-43 : Attribution de l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections (IFCE)</b></p> <p>Les agents communaux qui accomplissent des travaux supplémentaires, préparatoires et de contrôle à l'occasion d'une consultation électorale visée par l'arrêté du 27 février 1962 et qui ne peuvent bénéficier du régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS), peuvent bénéficier d'une indemnité forfaitaire complémentaire pour élections.</p> <p>Le Conseil Municipal est saisi pour adopter le principe et les modalités du versement de l'IFCE.</p> <p><u>Rapporteur</u> : M. Alain TOPPAN</p> <p style="text-align: right;"><b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b></p>
14	<p><b>RESSOURCES HUMAINES</b></p> <p><b>Délibération n°2021-05-44 : Mise à jour du règlement intérieur du compte épargne temps</b></p> <p>Il est nécessaire de remettre à jour le règlement déterminant les modalités d'application du Compte Epargne Temps compte tenu de modifications réglementaires et de gestion.</p> <p>Le Conseil Municipal est saisi pour adopter la modification du règlement déterminant les modalités d'application du Compte Epargne Temps dans les services municipaux.</p> <p><u>Rapporteur</u> : M. Alain TOPPAN</p> <p style="text-align: right;"><b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b></p>
15	<p><b>ENFANCE-JEUNESSE-EDUCATION</b></p> <p><b>Délibération n°2021-05-45 : Convention « accord gracieux de frais de scolarisation »</b></p> <p>La Commune scolarise des enfants non domiciliés sur la commune, et, inversement, certains enfants de Cornebarrieu sont inscrits dans des écoles des communes avoisinantes.</p> <p>Dans le cadre du principe de libre accord entre les communes sur la participation aux frais de scolarisation posée par la loi du 22 juillet 1983, il est proposé au Conseil Municipal une convention type qui pourra être signée entre la Commune et toute collectivité qui n'applique pas de participation aux frais de fonctionnement pour les élèves de Cornebarrieu scolarisés dans une commune</p>

19	<p><b>DOMAINE ET PATRIMOINE</b></p> <p><b>Délibération n°2021-05-49 : Rénovation du réseau d'éclairage public dans divers quartiers</b></p> <p>À la demande de la Commune, le Syndicat d'Énergie Départemental de la Haute-Garonne a étudié la rénovation du réseau d'éclairage public des divers quartiers.</p> <p>Le Conseil Municipal est saisi pour approuver le projet présenté par le SDEGH et s'engager sur sa participation financière.</p> <p><u>Rapporteur</u> : M. Bernard BONNET</p> <p style="text-align: right;"><b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b></p>
20	<p><b>DOMAINE ET PATRIMOINE</b></p> <p><b>Délibération n°2021-05-50 : Convention d'occupation du domaine privé communal-Domaine du Château d'en Haut- au profit de Goguette et Cie</b></p> <p>Dans le prolongement du chantier entrepris en 2018/2019 pour le réaménagement de l'ancienne Ecole du Pont-Vieux et le cheminement doux vers le parc du Château, la mise en place d'activités et animations au sein du Château d'en Haut pour redynamiser le cœur de commune et rendre accessible ce patrimoine est apparue opportune.</p> <p>Une consultation a été publiée sur le site de la ville afin de retenir l'exploitant dans le cadre d'une occupation du domaine privé communal de type « guinguette », d'une durée de 4 mois à compter du 1er juin 2021 dans le parc et les allées conduisant au Château.</p> <p>Le Conseil Municipal est saisi pour approuver la convention d'occupation du domaine privé communal nécessaire à l'encadrement de cette occupation avec le candidat retenu.</p> <p><u>Rapporteur</u> : M. Alain TOPPAN</p> <p style="text-align: right;"><b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b></p>
21	<p><b>DOMAINE ET PATRIMOINE</b></p> <p><b>Délibération n°2021-05-51 : Constitution d'une concession pour mise à disposition d'un terrain pour le projet VISEGEO - 6 rue Jean Monnet</b></p> <p>Dans le cadre du projet VISEGEO, visant à étudier le phénomène de retrait gonflement des sols argileux, qui impacte particulièrement la région, il serait nécessaire qu'une emprise située sur la parcelle communale cadastrée AX 1056 sise 6 rue Jean Monnet à Cornebarrieu soit mise à disposition.</p> <p>Le Conseil Municipal est saisi pour approuver la convention de mise à disposition de cette emprise.</p> <p><u>Rapporteur</u> : M. Alain TOPPAN</p> <p style="text-align: right;"><b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b></p>

**LA SÉANCE EST LEVÉE A : 20h00**

Le Maire,

Alain TOPPAN



